

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 29 septembre 2011 à 20 h 30

* * * * *

Etaient présents :

Mmes : ETIEN – GALY – LAKRICHI – MARTY – PETIOT.

MM. – ENJALBERT – FABRE JM – MARIOJOULS – RAYNAUD – ROQUES – SERIEYS – SEVERAC – SIADOUS – TURLAIS - DIMILTA

Absents excusés et représentés : Mme JOLY — MM BENAZECH et DUPONT

Absent excusé : M PUECH

Secrétaire de séance : Mme MARTY Marie-Christine.

* * * * *

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

* * * * *

Détermination du coefficient de la taxe sur l'électricité

Le Conseil Municipal décide de fixer à 5,5 le coefficient applicable à la taxe sur l'électricité.

* * * * *

Détermination du taux de la taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal décide de fixer à 4 % le taux de la taxe d'aménagement.

* * * * *

Demande de subventions

- Le Conseil Municipal décide de demander auprès de la CAF du Tarn une subvention pour acquérir un logiciel de gestion pour la structure multi-accueil « les petits troubadours »

- Le Conseil Municipal décide de demander des subventions pour des travaux divers auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

* * * * *

Acceptation participations diverses

Le Conseil Municipal accepte la proposition de participation suite à la vente de matériel de l'ancien CAT à Mme Joly et M. Duarte.

Il accepte aussi plusieurs participations pour des travaux de voirie sur chemin rural.

* * * * *

Autorisation de gestion et de signature

Le Conseil Municipal autorise M Le Maire à gérer le CLSH et la structure Multi-accueil et à signer tout document s'y rapportant.

* * * * *

Régie eau et assainissement

Le Conseil Municipal décide de fixer à 8 € le seuil de non remboursement de factures émises en négatif en cours d'année, lorsque les abonnés ont résilié leur abonnement.

Le Conseil Municipal décide de fixer à 80 € la prestation de contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif et de signer un avenant au bordereau de prix de la Castraise de l'eau.

* * * * *

Déclassement divers chemins

Considérant que les chemins désignés ci-après n'ont pas d'intérêt général, Le Conseil Municipal, décide de les soumettre à l'enquête publique en vue de leur déclassement et de leur vente. Ces chemins se trouvent à la Guimbenarié, à la Simonié, à Faliès, à la Glène et à la Bourdarié I.

* * * * *

Achat et vente de terrains

Le Conseil Municipal décide d'acquérir à l'euro symbolique :

- la Tour de David située à la Parulle
- une parcelle pour créer une surlargeur à Plambordes.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir au prix de 5 € le m² diverses parcelles sur le secteur de la Plano dans le but de poursuivre son désenclavement.

* * * * *

Modification PVR la Plano

Le Conseil Municipal décide de modifier le tracé de la voirie de la PVR de la Plano.

* * * * *

Intégration VRD lotissement des Vignals

Le Conseil Municipal décide d'intégrer la voirie, les espaces verts et l'éclairage public du lotissement des Vignals dans le domaine public.

* * * * *

Indemnités percepteur

Le Conseil Municipal décider de répartir au prorata de leur temps de présence l'indemnité due aux percepteurs.

* * * * *

Convention SDET

Le Conseil Municipal autorise M Le Maire à signer la convention avec le SDET concernant le programme d'éclairage public.

* * * * *

Modification du temps de travail

Le Conseil Municipal décide de modifier la durée hebdomadaire du poste de l'agent chargé de la confection des repas au multi-accueil « les petits troubadours » et de le porter à 25h30.

* * * * *

L'ensemble de ces délibérations ont été adoptées à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30

* * * * *